

Conseil Syndical du 6 janvier 2020

Sur convocation du Président, Pierre-Louis d'Illiers, le Conseil syndical de l'ASRL s'est tenu le 6 janvier 2020 à 20h30.

Présents : Pierre-Louis d'Illiers (Président), Bernard Leleu (Vice-président), Guy Touchard (directeur technique), Françoise Absolu, Sandrine Lerouge (Commune d'Olivet), Stéphanie Ramette (syndique cooptée), Jean Claude Bennery, Michel Klingemann, Christophe Dupont, Fernand Gourlot, Jean-Claude Rabourdin, Denis Fournier, Gérard Denis (syndic coopté), Oliver Nioche, Jack Nioche

Excusé : le Brochet Olivetaïn, Ville de St Pryvé St Mesmin

Représentés : Claude Lancrenon : pouvoir à Bernard Leleu ; Jean-Michel Vinçot : Pouvoir à Fabienne d'Illiers.

Participants à titre consultatif : Fabienne d'Illiers (CLE SAGE Loiret), Sylvain Pinault et Hugo Lepetit (techniciens de rivière)

1. Approbation du procès-verbal du 2 décembre 2020.

Le PV de la réunion du 2 décembre a été transmis par courriel.

Dans la présentation du budget primitif figure une réserve de 22.500€ dont une partie est destinée à soutenir un éventuel projet riverain d'utilisation de l'énergie hydro-électrique.

Une étude faite antérieurement concluait sur le faible intérêt de tels projets en raison du débit insuffisant du Loiret. Cette provision est cependant maintenue.

L'autre partie servira à remplacer le véhicule utilitaire de l'ASRL

Vote : Aucune autre observation n'étant formulée, pas de voix contre, pas d'abstention, la convention est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

2. Calendrier de l'assemblée générale 2020 :

L'AG 2020 se tiendra à l'Alliage à Olivet ; la date retenue sera confirmée ultérieurement, soit le 4 Juin ou le 18 juin 2020.

3. Projet d'équipement d'un dispositif « Vigiecrue » au pont Bouchet :

Bernard Leleu présente ce projet qui vise à installer un appareil de mesure au pont Bouchet, afin de recueillir les informations sur la hauteur et le débit du Loiret et d'avoir un suivi dans le temps visible par tous. Un syndic précise qu'il serait utile si couplé à d'autres informations tel que le niveau de la Loire ou le débit du Dhuy.

Il existe peu d'appareils disponibles compte tenu du débit au Pont Bouchet parfois trop faible pour être détecté. Un syndic exprime aussi le fait que le débit est labile le long du cours d'eau et est très sensibles aux pluies.

Cet investissement s'élèverait à environ 20 000€ ; une recherche de subventions est envisageable mais il restera à prévoir une participation financière de l'ASRL. Bernard Leleu organisera une réunion avec la DREAL avec qui il est déjà en contact.

Vote : Une délibération sur ce projet est reportée à une date ultérieure.

4. Situation de l'association le Brochet Olivetaïn :

Fernand Gourlot évoque la démission du Président et souligne la composition du bureau actuel où les riverains sont minoritaires. Or il est important que l'ASRL soit mieux représentée pour s'opposer à tout projet pouvant nuire à la tranquillité des riverains notamment la pêche de nuit. Il serait donc utile de renforcer la position de l'ASRL au bureau de l'association de pêche, malgré le peu de pêcheurs riverains.

Le Vice-Président actuel, Didier. Chatelier, est appelé à prendre la Présidence lors de la prochaine AG. Pierre-Louis d'Illiers propose donc la cooptation de Didier Chatelier au Conseil syndical de l'ASRL sous réserve de son élection.

Par ailleurs, un projet de convention pour la gestion des agents de l'ASRL, sur le modèle de celle avec le SIBL, sera utilement établi pour valoriser les tâches effectués par l'ASRL pour le Brochet Olivetaïn.

Vote : pas de voix contre, pas d'abstention, la convention est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

5. Dispositif d'information des syndicats pour l'ouverture des vannes de crues :

La situation suivante est présentée : les syndicats comme les autres usagers de la rivière ne sont pas assez au courant des manipulations effectués sur les empellements et des conséquences possibles sur les activités. Actuellement, le dispositif d'ouverture des vannes de crue porte uniquement sur le débit réservé, sauf 3 cas particuliers : les travaux sur la rivière, l'évacuation des MES et l'approche du niveau de crue.

Un syndicat propose un système d'information par mail type « newsletter » envoyé à tout usager ou riverain souhaitant la recevoir. L'ASRL ne possédant pas les adresses mails des tous les potentiels intéressés, le même syndicat propose que la demande soit faite auprès des personnes présentes lors de la prochaine assemblée générale. En parallèle un projet de mise en ligne sur le site de l'ASRL des informations significatives est à l'étude et sera présenté lors du prochain conseil syndical.

Vote : pas de délibération mais l'information par mail est à mettre en place rapidement.

6. Conditions de mise en œuvre de l'expérimentation votée en décembre :

Suite à la proposition de la DDT pour une expérimentation sur la gestion hivernale des vannes, le Conseil syndical du 2 décembre avait donné son accord sur les modalités d'application, accord assorti de 3 conditions :

- Le niveau minimum d'eau à la vanne de décharge de St Samson ne saurait être inférieur à 10 cm, il serait utilement fixé à 20 cm.
- La mention de « vannes des moulins » doit être remplacée par celle de « vannes de décharge des moulins »
- Un niveau minimal devra être aussi défini pour le Bassin des Tacreniers.

Un mandat avait été donné à Bernard Leleu et Guy Touchard pour négocier les détails techniques. Ceux-ci n'ont pas pu entrer en contact avec la DDT, probablement en raison des absences de fin d'année. Le 19 décembre, au sein de l'ASRL, s'est tenue une réunion technique visant à fixer les conditions de cette « expérimentation hivernale de longue durée » ; les conclusions de cette réunion ont été transmises à la DDT le 29 décembre sans retour de leur part.

Le document transmis mettait principalement l'accent sur la nécessité d'organiser un relevé de mesures hebdomadaires de vitesse, à charge de la DREAL, alors que l'ASRL se chargeait du suivi de la hauteur de la nappe (6 puits référencés), du débit au pont Bouchet, et des niveaux d'eau sur les différents bassins.

La DDT, entretemps, a donné son accord sur les 3 conditions rappelées ci-dessus, mais ne s'est pas prononcée sur le programme de mesures à charge de la DREAL.

Un débat s'ensuit entre, d'un côté, des syndicats partisans de faire confiance à la DDT pour le lancement de l'opération dès le 8 janvier et de l'autre, des syndicats souhaitant le différer au 15 janvier afin d'obtenir entre temps des réponses à la note de cadrage du 29 décembre.

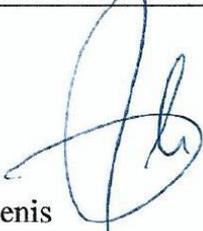
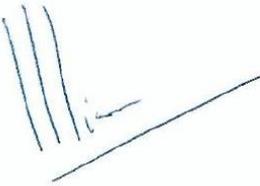
Fabienne d'Illiers rappelle que l'expérimentation est une condition nécessaire pour demander le curage de l'embouchure du Dhuy, sans avoir toutefois la certitude de l'obtenir ; le dossier de demande est une opération lourde qui doit démontrer que d'autres mesures ont été prises pour éviter d'autres curages ultérieurs.

Pour clore le débat il est décidé de demander à la DDT le report de l'expérimentation au 15 janvier ainsi que la tenue urgente d'une réunion portant sur le programme de mesures.

7. Questions diverses:

Sylvain Pinault souligne que le suivi de l'évolution du chantier Comet n'a pu être assuré depuis quelques semaines.

Françoise Absolu demande que la question du faucardage soit mise à l'ordre du jour du prochain conseil syndical.

Le secrétaire de séance	Le président
 Gérard Denis	 Pierre-Louis d'Illiers



ASSOCIATION SYNDICALE RIVIERE DU LOIRET
(A.S.R.L.) – Mairie d'Olivet – 45160 OLIVET

Secrétariat :
336 allée Sainte Croix
45160 OLIVET

☎ 02 38 66 47 44

FEUILLE DE PRESENCE

au Conseil Syndical du 6 janvier 2020

MEMBRES	POUVOIR à	EMARGEMENT
M. BENNERY Jean-Claude pour Beausejour et Clos de Lorette		
M. TOUCHARD Guy		
M. LELEU Bernard		
M. KLINGEMANN Michel		
M. DUPONT Christophe		
Mme ABSOLU Françoise		
M. FOURNIER Denis		
M. LANCRENON Claude	B Lohew	
M. NIOCHE Olivier		
M. d'ILLIERS Pierre Louis		
M. RABOURDIN Jean Claude		
M. GOURLOT Fernand		
M. DENIS Gérard		
M. NIOCHE Jack		
Mme RAMETTE Stéphanie		
Ville d'Olivet rep. Par S LEROUGE		
Ville d'Orléans rep. Par N. Vinet	Fabien d'Illiers	
Ville de St Pryvé St Mesmin rep. Par _____		
Le Brochet Olivetaïn rep. Par _____		
Président de Séance	:	_____
Secrétaire de Séance	:	_____